



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Session 2021

GRILLE ACADEMIQUE

GRILLE D'ÉVALUATION TERMINALE ORALE DU CHEF-D'ŒUVRE EN FIN DE C.A.P.

D'après l'Arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre au CAP

Durée : 10 minutes (répartition indicative : 5 minutes de présentation et 5 minutes de questions)

Spécialité de CAP :	
Nom et Prénom(s) du candidat :	Numéro d'inscription du candidat :
Lieu de l'évaluation :	Date :

Ponctuel ☐ CCF ☐ (Cocher la case correspondante)

Intitulé du chef d'œuvre présenté :

☐ Projet collectif ou ☐ Projet individuel (Cocher la case correspondante)

Critères d'évaluation orale	NM	IM	M	BM
Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.				
Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation				
Identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : objectifs du projet, étapes, acteurs, part individuelle investie dans le projet				
Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.				
Mise en avant des aspects positifs ou présentant des difficultés rencontrés au long du projet				
Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entrepris.				
Mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat				
Clarté de la présentation et pertinence des termes utilisés				
Justification du degré de maîtrise des compétences (à renseigner obligatoirement pour toute note inférieure à 10)	Note sur 20 :			
COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION				
Professeur d'enseignement général (Prénom, Nom, Discipline, Signature)	Professeur d'enseignement professionnel (Prénom, Nom, Discipline, Signature)			